

République Française

Liberté - Egalité -

Fraternité

Département de

l'Aveyron

Commune d'Olemps

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>17</i>
<i>Représentés :</i>	<i>4</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

Séance publique du 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;

M. Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Karine MINIC représentée par M. Pascal PRINGAULT

M. Sébastien FABRE représenté par Mme Sylvie LOPEZ

M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Sandrine AUBRY

M. Edmond ROUTABOUL représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents :

Mme Kedna THOMAS

M. Yoan ENCAUSSE

Secrétaire de séance : M. Maurice TEULIER

Délibération n° DL20230907	Signature du contrat relatif au recours à la Poste pour les missions d'agent recenseur du recensement de la population
---------------------------------------	---

Madame le Maire rappelle que la commune d'Olemps doit recenser la population en 2024.

Dans le cadre de la loi Pacte du 22 mai 2019, les communes peuvent désormais confier la mission d'agent recenseur à une entreprise prestataire. Cette initiative permet de donner aux communes un choix supplémentaire pour recruter leurs agents recenseurs. La Poste, présente au cœur des territoires, a tout naturellement candidaté auprès de l'Insee pour expérimenter la collecte du recensement de la population par les facteurs qui sont au plus près des Français.

Cette expérimentation, pour laquelle La Poste a candidaté, s'intègre dans un processus global de 3 ans (2022/2023/2024), au terme duquel un bilan sera fait pour décider d'une éventuelle généralisation du dispositif.

La commune d'Olemps s'est portée candidate pour le recensement 2024. Sa candidature a été retenue (décret n°2023-669 du 26/07/2023).

La commune doit maintenant contractualiser avec la poste.

Sur la base du nombre de logements de la commune (chiffres du dernier recensement publié) et du nombre maximum de logements à confier à un agent recenseur préconisé par l'Insee (250 logements/agent), la poste mettra à disposition de la commune 6 facteurs. Le coût pour la commune sera de 13 260€ HT soit 15 912€ TTC

Ouï l'exposé Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour et 3 abstentions,

DECIDE :

- **De valider le recours à la Poste pour les missions d'agents recenseurs**
- **De valider le coût de la prestation de 13 260€ HT soit 15 912€ TTC**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat avec la Poste.**

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 04/10/2023
- Sa publication :
 - o Affichée le : 06/10/2023
 - o Retirée le :